



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

DELIBERATION N° 6 (DCM-20240215-6)

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 17
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 février 2024

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J. DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, JP ALPHA, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, M. BECRET, MA THEBAUD, H. ETCHENIQUE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Madame Marie-Josée ROQUES
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Monsieur Alain DARTIGUES
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M Jonathan DARRIGADE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M José DOS SANTOS
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M Gilles LASSABE
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Madame Laurence GUYONNIE
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M Jean-Marie GUTIERREZ
M Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Marie-Josée ROQUES

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, rappelle que par une délibération du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a fixé le tarif de location de la salle de Bal Paul Vaillant Couturier pour les particuliers Boucalais selon le barème suivant :

La Salle de Bal Paul Vaillant Couturier :

- Forfait 3 jours : 300 €, avec le bar/foyer : 350 €
Le Bar/Foyer Paul Vaillant Couturier :
- Forfait 3 jours : 150 €

Compte tenu de la livraison de la Maison des Associations, la salle de bal sera moins sollicitée par les associations Boucalaises. Ainsi il est proposé d'ouvrir la réservation de la salle de bal à des particuliers, associations, entreprises, extérieurs à la commune.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- Pour un forfait de 3 jours :
 - la Salle de Bal Paul Vaillant Couturier : 1 000€
 - le bar - foyer : 300€
 - la Salle de Bal Paul Vaillant Couturier et le bar - foyer : 1 200€
- Pour une occupation de la Salle de Bal Paul Vaillant Couturier avec le bar d'une durée inférieure à 3 heures : 300€
- le forfait nettoyage à 200 € en cas de défaillance et dans l'obligation de nettoyage ; le montant de la caution à 400 €.

Objet :
**Conditions de
mise à
disposition de la
salle de Bal Paul
Vaillant
Couturier à la
population non
Boucalaise –
Tarifs de
location**

Ces tarifs ont été examinés lors de la commission « sport - vie associative » du 28 novembre 2023.

Il est également précisé que le montant de location de la salle de bal pour les particuliers Boucalais reste inchangé. La gratuité demeure également pour les associations Boucalaises.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture
de Bayonne
Le
et de sa
publication
le**

- Fixe pour les particuliers, associations, entreprises, extérieurs à la commune, les tarifs de la location pour un forfait de 3 jours :
 - de la Salle de Bal Paul Vaillant Couturier à 1 000€,
du bar - foyer à 300€,
de la Salle de Bal Paul Vaillant Couturier avec le bar - foyer à 1 200€
 - Pour le forfait nettoyage à 200 € en cas de défaillance et dans l'obligation de nettoyage ;
 - de la caution à 400 €.
- Fixe les tarifs de la location pour une occupation inférieure à 3 heures à 300€.
- Dit que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} mars 2024.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 février 2024
Le Maire,**

